

# Une approche multidimensionnelle de la pauvreté dans les quartiers prioritaires

Les cinq nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville regroupent près de 13 000 habitants, soit 13 % de la population de la communauté urbaine d'Arras. Si la population couverte par la nouvelle géographie prioritaire est moins importante, la fragilité sociale des habitants de ces quartiers apparaît plus marquée que dans l'ancienne géographie. Par exemple, la part des actifs au chômage s'élève en moyenne à 32 % pour les nouveaux quartiers prioritaires alors qu'elle est proche de 25 % pour les quartiers relevant de l'ancienne géographie et de 13,5 % pour la communauté urbaine d'Arras. Les quartiers prioritaires « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy » et « Arras Ouest » présentent les situations les moins favorables parmi les cinq nouveaux quartiers de la politique de la ville.

À partir de 2015, une nouvelle géographie de la politique de la ville entre en application (annexe II). Recentrée sur les zones les plus en difficultés, elle repose sur un unique zonage : les quartiers prioritaires. La communauté urbaine d'Arras compte, sur son territoire, cinq quartiers prioritaires (figures 9 et 10) : « Arras Ouest » situé à l'ouest de la commune d'Arras ; « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy » situé à cheval sur les communes de Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas ; « Quatre As Achicourt » localisé au sud de la commune d'Achicourt ; « Saint-Michel Goudemand Arras » situé à proximité immédiate du cœur urbain du centre-ville d'Arras ; « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt » localisé au nord du quartier du même nom, débordant au sud sur la commune d'Achicourt.

Ces cinq quartiers prioritaires regroupent 13 100 habitants en 2010, soit 12,8 % de la population de la communauté urbaine d'Arras (figure 9). Deux de ces quartiers prioritaires comptent plus de 2 000 habitants : « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » et surtout « Arras Ouest » (encadré 2). Avec près de 7 000 habitants, ce dernier quartier concentre près de la moitié de la population des nouveaux quartiers prioritaires. Le peuplement des trois autres quartiers est plus faible. À la même date, les anciens quartiers de la politique de la ville concentrent davantage de population (15 850 habitants). La nouvelle géographie prioritaire diminue ainsi d'environ 20 % la population concernée par la politique de la ville. Au niveau national, la réduction est nettement plus prononcée (près de 40 %).

## Encadré 2 : le calcul des indicateurs et les règles de diffusion à l'échelle des quartiers prioritaires

Les données sont calculées pour les nouveaux quartiers prioritaires et les anciens quartiers de la politique de la ville. Le calcul des indicateurs à cette échelle repose sur une approximation spécifique (annexe III) nécessitant une prudence dans l'interprétation des données, en particulier pour les territoires les moins peuplés. Des règles de diffusion ont été définies : les données (hormis la population, disponible pour chacun des quartiers) sont spécifiées uniquement pour les quartiers prioritaires de plus de 2 000 habitants et pour les sous-populations (par exemple les actifs sans diplôme) de plus de 100 individus. Pour les territoires ne respectant pas les règles de diffusion, les effectifs ne sont pas diffusés et les données en structure sont exprimées sous forme d'intervalles.

Ces indicateurs statistiques sont calculés à partir des données du recensement de la population 2010 et peuvent donc différer des estimations produites à partir des données de la source « revenus fiscaux localisés » (disponibles par exemple sur la plate-forme développée par le Commissariat général à l'égalité des territoires pour la définition des contours des quartiers prioritaires).

## Une population nettement plus jeune sur le territoire des nouveaux quartiers prioritaires

La population apparaît plus jeune au sein des nouveaux quartiers prioritaires (figure 9). Les moins de 18 ans y représentent 29 % de la population contre 21 % pour l'ensemble de la communauté urbaine d'Arras. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, les personnes âgées de 60 ans ou plus sont moins présentes : elles représentent 13 % de la population des quartiers prioritaires contre 23 % pour la communauté urbaine. Le quartier « Arras Ouest » apparaît particulièrement jeune puisque près des deux tiers de ses habitants sont âgés de moins de 40 ans. Les quartiers de l'ancienne géographie prioritaire avaient un profil par âge intermédiaire entre celui des nouveaux quartiers et celui de la communauté urbaine : les jeunes y représentent moins de 28 % de la population tandis que la part des seniors est supérieure à 17 %

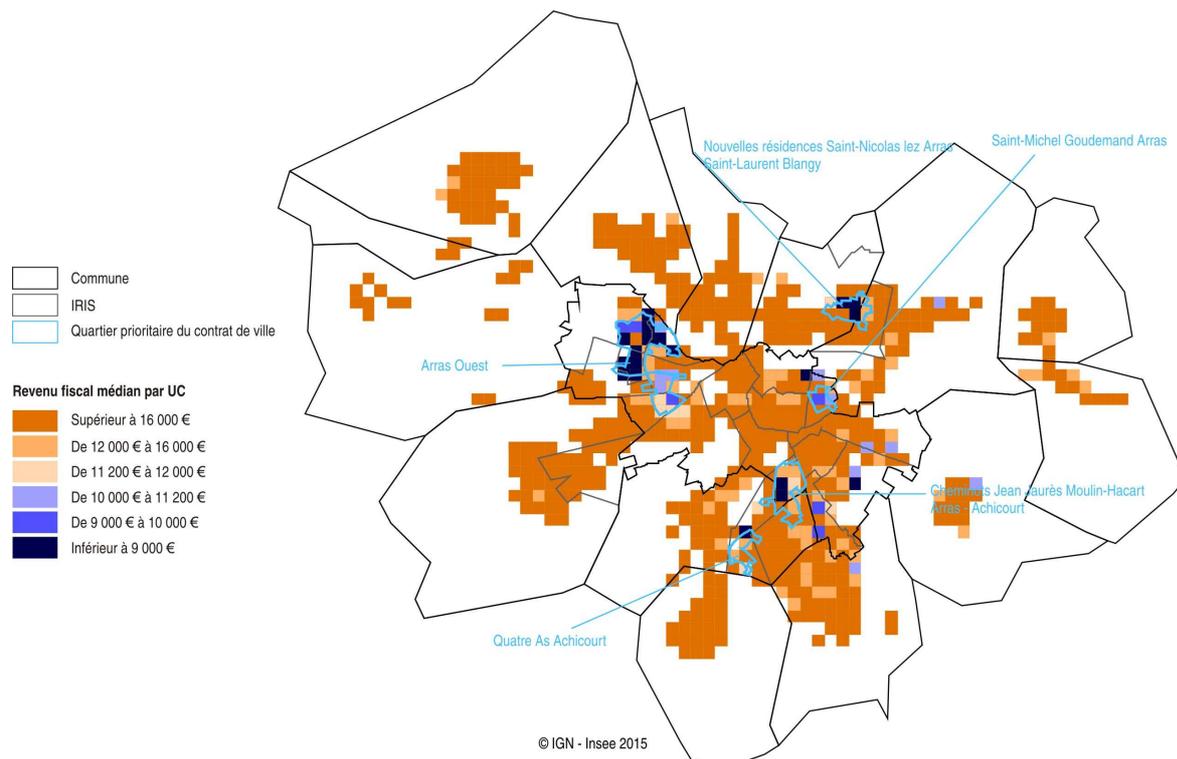
9 Population et structure par âge en 2010

Territoire	Population	Moins de 18 ans	De 18 à 39 ans	De 40 à 59 ans	60 ans ou plus	75 ans ou plus
	Nombre	%	%	%	%	%
Ensemble des quartiers prioritaires	13 090	29,1	33,7	24,3	12,9	3,9
Arras Ouest	6 863	30,6	34,2	23,1	12,1	3,6
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	2 253	28,5	33,8	26,0	11,8	< 3,6
Saint-Michel Goudemand Arras	1 463	[20,8 - 28,5]	> 34,2	[24,3 - 26]	[12,9 - 17,0]	[3,9 - 8,5]
Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt	1 509	> 30,6	< 29,8	[23,1 - 24,3]	[12,9 - 17,0]	[3,9 - 8,5]
Quatre As Achicourt	1 002	[20,8 - 28,5]	[29,8 - 33,7]	> 26,8	[12,9 - 17,0]	[3,9 - 8,5]
Ensemble des anciens quartiers prioritaires	15 852	[20,8 - 28,5]	< 29,8	[24,3 - 26]	[17,0 - 22,7]	[3,9 - 8,5]
Zus Arras Ouest	6 503	30,4	30,6	23,3	15,7	6,6
Zus Nouvelles résidences	4 964	23,7	28,0	26,2	22,0	3,3
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	3 137	20,7	25,4	28,3	25,6	6,5
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	1 248	< 20,8	< 29,8	[23,1 - 24,3]	> 22,7	> 8,5
Achicourt	7 717	22,3	27,0	27,0	23,8	8,9
Arras	41 607	19,6	35,6	23,8	20,9	9,2
Beaurains	5 080	20,8	28,1	27,2	23,9	7,5
Saint-Laurent-Blangy	6 068	22,3	30,5	23,5	23,7	7,6
Saint-Nicolas	4 860	22,0	27,6	26,3	24,0	6,9
Communauté urbaine d'Arras	101 964	20,8	29,8	26,8	22,7	8,5
Unité urbaine d'Arras	86 491	20,4	30,6	26,0	23,1	8,9

Source : Insee, recensement de la population 2010.

## Un revenu inférieur de 40 % dans les quartiers prioritaires par rapport au reste de la communauté urbaine

Ces quartiers concentrent des populations au revenu particulièrement faible : la moitié des habitants vivent dans un ménage disposant d'un revenu par unité consommation inférieur à 11 200 euros (figure 10), soit 40 % de moins que le revenu médian de la communauté urbaine d'Arras. Ce constat traduit évidemment le mode de construction des nouveaux quartiers de la politique de la ville puisque le principal critère de délimitation des quartiers est l'écart de développement économique et social par rapport aux autres territoires. Cet écart est apprécié via un critère unique : la concentration des populations à bas revenus.



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

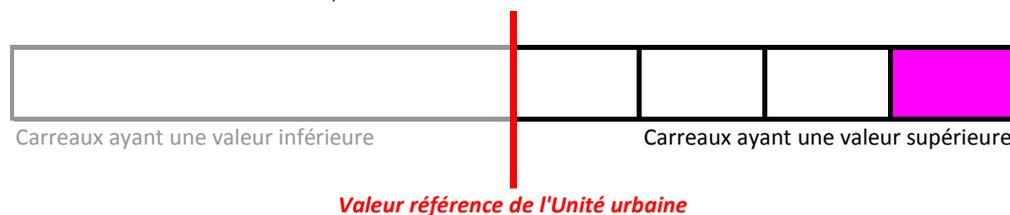
La pauvreté dépasse le seul cadre monétaire et apparaît fondamentalement multidimensionnelle. Pour compléter le diagnostic, il est donc nécessaire d'identifier les situations de fragilité potentielle et de vulnérabilité des conditions de vie des habitants. Les indicateurs étudiés dans ce chapitre peuvent ainsi être regroupés en quatre thématiques : activité de la population résidente (taux d'activité, proportion d'actifs sans aucun diplôme, catégories socioprofessionnelles défavorisées et temps partiel), chômage (taux de chômage et proportion de chômeurs de longue durée), modes de cohabitation (familles monoparentales), statut d'occupation des logements (locataires en logement social).

Pour compléter l'analyse au-delà des indicateurs calculés pour les nouveaux quartiers prioritaires, des zones de surreprésentation (encadré 3) ont été mises en évidence pour certaines sous-populations telles que les actifs sans diplôme, les locataires en logement social ou encore les familles monoparentales. Ces zones de surreprésentation peuvent alors être comparées aux périmètres retenus pour la nouvelle géographie prioritaire.

### Encadré 3 : La détermination des zones de surreprésentation

Comment déterminer les zones de surreprésentation de certaines sous-populations ? Considérons l'exemple des actifs. Il s'agit de comparer, à l'échelle de carreaux de 100 mètres de côté (ce qui autorise une vision plus fine que les carreaux de 200 mètres de côté retenus pour les représentations cartographiques), la densité d'actifs à celle de la population totale.

Schéma 1 - Sélection des zones de surreprésentation



La première étape consiste à identifier la proportion d'actifs dans la population au niveau de l'ensemble de la zone d'étude, ici l'unité urbaine d'Arras. La part des actifs dans la population y est de 46,7 %. Ensuite, l'ensemble des carreaux de 100 mètres de côté vont être scindés en deux sous-ensembles : ceux pour lesquels la part des actifs dans la population est inférieure à celle de l'unité urbaine et ceux pour lesquels cette part est supérieure. En se concentrant uniquement sur ce second sous-ensemble, il s'agit de sélectionner le quart des carreaux où la proportion est la plus élevée (carré de couleur rose sur le schéma 1). Une fois ces carreaux identifiés, une procédure d'agrégation et de lissage permet de déterminer les contours des zones de surreprésentation. Dans ces zones, la densité d'actifs apparaît nettement plus élevée que celle de la population, c'est-à-dire qu'il s'agit de zones de concentration particulièrement élevée d'actifs. Cela ne signifie pas que la proportion d'actifs est faible sur les autres territoires : ceux-ci peuvent également connaître certains phénomènes de surreprésentation, mais nettement moins marqués que ceux observés à l'échelle des zones retenues.

Concernant l'analyse de ces zones de surreprésentation, trois éléments doivent être pris en compte. Tout d'abord, ces zones sont constituées par une agrégation de carreaux de 100 mètres de côté suivie d'un lissage ; dès lors, il ne faut pas interpréter en détail les limites du périmètre. Ensuite, de manière à produire une analyse suffisamment robuste, seules les zones de plus de 500 habitants ont été retenues ; d'autres zones de surreprésentation existent mais elles n'atteignent pas une taille démographique suffisante et ne sont donc pas représentées. Enfin, il convient de rappeler que la détermination des zones de surreprésentation est indépendante de tout zonage, y compris celui relatif à la nouvelle géographie prioritaire.

### Les actifs en emploi sans diplôme se concentrent dans les nouveaux quartiers prioritaires...

Le taux d'activité, qui rapporte ici les personnes actives (qu'elles soient en emploi ou au chômage) à l'ensemble de la population résidente, offre une mesure intéressante de la participation de la population à la création de valeur. Les actifs représentent près de 45 % de la population des quartiers prioritaires (figure 11), soit une proportion un peu plus faible qu'à l'échelle de la communauté urbaine (47 %). Cette proportion d'actifs dépend notamment de la répartition de la population par tranche d'âge, en particulier de la part des personnes en âge de travailler. Ainsi, la proportion d'actifs est plus élevée dans les quartiers prioritaires « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy », « Saint-Michel Goudemand Arras » et « Quatre As Achicourt », où la part des 18-59 ans est proche de 60 %. Dans le quartier « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt », la part des actifs est plus faible, ce qui s'explique aisément par une moindre part de personnes âgées de 18 à 59 ans, plus proche de 50 %.

La part d'actifs en emploi ne disposant d'aucun diplôme est nettement plus importante dans les quartiers prioritaires : 17 % contre 7 % pour la communauté urbaine en 2010. Cette proportion atteint même près d'un quart des actifs occupés pour le quartier prioritaire « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy ». Dans les autres quartiers prioritaires, la part d'actifs occupés ne disposant d'aucun diplôme est plus faible, proche de 15 %.

### ... mais pas seulement

Quatre zones de surreprésentation d'actifs occupés sans diplôme ont été identifiées (figure 12). Les deux plus peuplées se situent au niveau du quartier prioritaire « Arras Ouest » (6 500 habitants) et du quartier prioritaire « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » (3 200 habitants), à cheval sur les communes de Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas. Les deux autres zones comptent moins de 2 000 habitants chacune et sont localisées au sud-est d'Arras avec un prolongement vers Achicourt. La zone de surreprésentation la plus à l'est n'est pas couverte par la géographie prioritaire mais la seconde englobe une partie des deux quartiers prioritaires « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt » et « Quatre As Achicourt ».

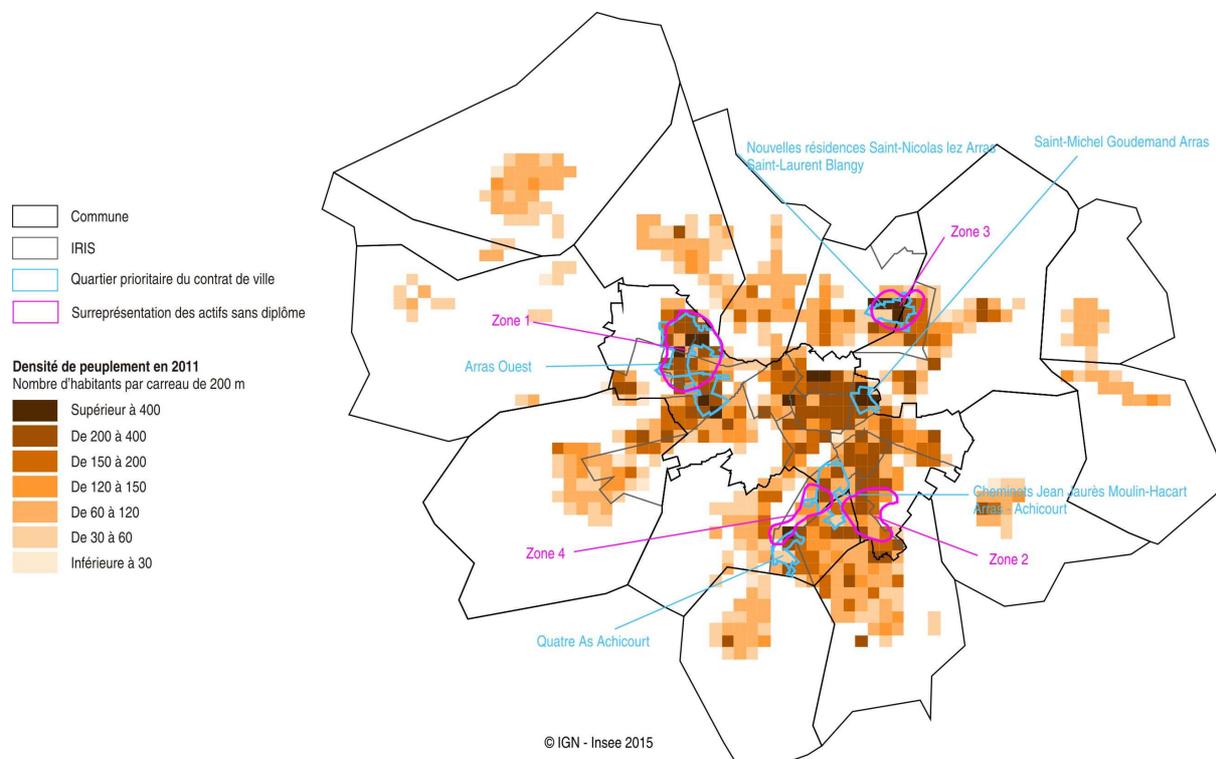
Dans la zone de surreprésentation de l'ouest d'Arras, la part d'actifs dans la population est tout juste sous la barre des 40 % et la proportion d'actifs sans diplôme atteint 20 %, ce qui est cohérent avec les valeurs observées dans le quartier prioritaire « Arras Ouest », les deux périmètres se recouvrant assez largement. Pour les trois autres zones de surreprésentation, la part d'actifs sans diplôme est également assez élevée, supérieure à 15 %.

## 11 Activité et actifs occupés sans diplôme en 2010

Territoire	Population	Part des actifs dans la population	Part des actifs occupés sans diplôme
	Nombre	%	%
<b>Ensemble des quartiers prioritaires</b>	13 090	45,4	17,2
Arras Ouest	6 863	44,7	16,8
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	2 253	47,1	23,5
Saint-Michel Goudemand Arras	1 463	> 47,1	[11,8 - 16,8]
Cheminsots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt	1 509	< 44,7	[11,8 - 16,8]
Quatre As Achicourt	1 002	> 47,1	[16,8 - 17,2]
<b>Ensemble des anciens quartiers prioritaires</b>	15 852	< 44,7	[11,8 - 16,8]
Zus Arras Ouest	6 503	40,2	19,9
Zus Nouvelles résidences	4 964	45,0	13,2
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	3 137	43,0	10,2
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	1 248	< 44,7	[6,8 - 11,8]
<b>Ensemble des zones de surreprésentation d'actifs sans diplôme</b>	12 644	42,7	[17,2 - 23,5]
Zone n° 1	6 511	39,8	20,1
Zone n° 2	1 777	46,0	14,9
Zone n° 3	3 204	45,7	18,0
Zone n° 4	1 152	45,7	[11,8 - 16,8]
Achicourt	7 717	44,0	8,4
Arras	41 607	47,2	7,8
Beaurains	5 080	47,5	7,4
Saint-Laurent-Blangy	6 069	48,0	7,1
Saint-Nicolas	4 860	45,4	9,9
Communauté urbaine d'Arras	101 964	47,1	6,8
Unité urbaine d'Arras	86 491	46,7	7,1

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## 12 Zones de surreprésentation des actifs sans diplôme



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## Six actifs en emploi sur dix sont des ouvriers ou des employés du privé

La répartition des actifs en emploi par CS diffère nettement entre les nouveaux quartiers prioritaires et l'ensemble de la communauté urbaine. Les CS favorisées (cadres et professions intellectuelles supérieures) sont trois fois moins présentes dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne dans la communauté urbaine : elles représentent 6 % des actifs en emploi en 2010 contre 19 % à l'échelle de la communauté urbaine (figure 13). À l'inverse, les ouvriers, les employés des services à la personne et les autres employés sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires. La part des CS défavorisées atteint ainsi 60 % pour les quartiers prioritaires contre seulement 38 % pour la communauté urbaine. Comme précédemment, il est possible de distinguer d'une part les quartiers de « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » et « Arras Ouest », où la part des CS défavorisées est respectivement de 74 % et 61 %, et d'autre part les trois autres quartiers prioritaires où la part des CS défavorisées est plus faible. Si cette proportion est proche de 55 % pour les quartiers « Saint-Michel Goudemand Arras » et « Quatre As Achicourt », elle est inférieure à 45 % pour celui de « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt ». De plus, dans ce quartier, la part des CS favorisées est proche de 15 % alors qu'elle ne dépasse pas 10 % pour les quatre autres quartiers prioritaires.

Par rapport aux anciens quartiers prioritaires de la politique de la ville, les nouveaux quartiers comptent une moindre part de CS favorisées (6 % contre 9 %) et une part accrue de CS défavorisées (60 % contre 55 %).

### Un recours au temps partiel très élevé dans le quartier « Nouvelles résidences »

La proportion d'actifs occupés à temps partiel offre une information complémentaire. Si une partie du temps partiel est choisie, l'autre reste subie : dans ce cas, l'insuffisance de temps de travail se transforme bien souvent en insuffisance de ressources, susceptible de fragiliser les familles concernées. Cette situation touche particulièrement les familles monoparentales, les femmes étant largement majoritaires dans la population travaillant à temps partiel. Les actifs travaillant à temps partiel sont également surreprésentés au sein des quartiers prioritaires : près de 27 % contre 18 % pour la communauté urbaine. C'est en particulier le cas dans trois quartiers prioritaires : « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » (où elle atteint 35 %), « Arras Ouest » et « Quatre As Achicourt ». La part d'actifs en emploi travaillant à temps partiel est plus élevée dans les nouveaux quartiers prioritaires que dans les anciens (27 % contre 25 %).

13 Temps partiel et catégories socioprofessionnelles (CS) en 2010

Territoire	CS favorisées	CS intermédiaires	CS défavorisées	Temps partiel
	%	%	%	%
Ensemble des quartiers prioritaires	6,0	34,3	59,7	26,8
Arras Ouest	4,2	34,5	61,3	27,1
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	1,3	25,0	73,7	35,2
Saint-Michel Goudemand Arras	[6,0 - 12,6]	[34,5 - 39,0]	[52,0 - 59,7]	[18,1 - 22,5]
Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt	[12,6 - 18,6]	> 43,5	[37,9 - 45,0]	[18,1 - 22,5]
Quatre As Achicourt	[6,0 - 12,6]	[34,5 - 39,0]	[52,0 - 59,7]	[27 - 35,2]
Ensemble des anciens quartiers prioritaires	[6,0 - 12,6]	[34,5 - 39,0]	[52,0 - 59,7]	[22,5 - 27]
Zus Arras Ouest	5,2	32,8	62,1	27,8
Zus Nouvelles résidences	9,4	35,1	55,5	24,0
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	12,8	42,5	44,7	21,0
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	[6,0 - 12,6]	> 43,5	[37,9 - 45,0]	< 18,1
Achicourt	16,0	43,5	40,5	20,8
Arras	20,1	42,1	37,8	19,0
Beaurains	12,5	44,9	42,6	20,2
Saint-Laurent-Blangy	13,1	43,5	43,4	17,8
Saint-Nicolas	13,5	38,1	48,4	21,4
Communauté urbaine d'Arras	18,6	43,5	37,9	18,1
Unité urbaine d'Arras	18,7	43,0	38,2	18,5

Note de lecture : la répartition par CS est calculée sur un sous-champ des actifs en emploi, composé des cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Les CS favorisées sont composées des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les CS intermédiaires sont composées des professions intermédiaires et des employés de la fonction publique.

Les CS défavorisées sont composées des ouvriers, des employés des services à la personne et des autres employés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## Davantage de chômeurs dans les quartiers « Arras Ouest » et « Nouvelles résidences »...

Près de 30 % des actifs se déclarent au chômage au sein des quartiers prioritaires, contre 14 % pour l'ensemble de la communauté urbaine (figure 14). La proportion de chômeurs (mesure au sens du recensement, distincte de l'approche du chômage pour le BIT) est plus faible dans les anciens quartiers prioritaires, autour de 25 %. Comme précédemment, la nouvelle géographie prioritaire apparaît donc plus concentrée sur les populations les plus précaires. À l'échelle des quartiers prioritaires, la situation apparaît assez hétérogène : la part des chômeurs atteint respectivement 38 % et 35 % pour les quartiers « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » et « Arras Ouest » alors qu'elle est inférieure à 25 % pour les trois autres quartiers prioritaires.

Étant donné l'importance du chômage observé dans les quartiers prioritaires « Arras Ouest » et « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy », les deux zones de surreprésentation des chômeurs sont localisées sur ces deux espaces (figure 15) et se confondent largement avec les périmètres retenus pour la nouvelle géographie prioritaire. Sur ces deux zones de surreprésentation, la part des actifs au chômage est supérieure à 30 %.

## ... et de chômeurs de longue durée à « Arras Ouest »

Si l'absence temporaire d'emploi n'est pas nécessairement préjudiciable, un éloignement durable du marché du travail pose de nombreuses difficultés, notamment un risque d'exclusion exacerbé et une dégradation du capital humain diminuant fortement la probabilité de retrouver un emploi pérenne.

La proportion de chômeurs de longue durée est également plus importante dans les quartiers prioritaires que dans l'ensemble de la communauté urbaine même si les écarts sont moins marqués (54 % contre 47 %). La proportion de chômeurs de longue durée varie de moins de 47 % pour le quartier prioritaire « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt » à près de 59 % pour le quartier prioritaire « Arras Ouest ».

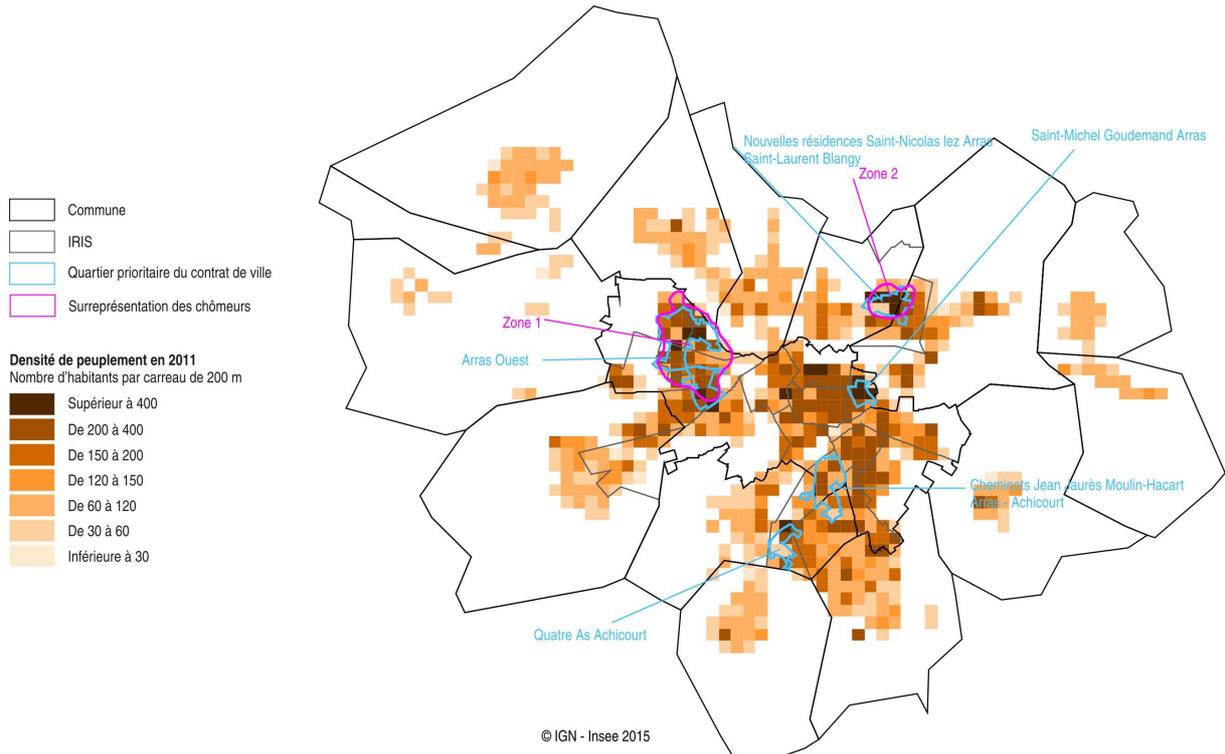
Le positionnement géographique des zones de surreprésentation des chômeurs de longue durée apparaît largement similaire à celui des zones de surreprésentation de chômeurs (figure 16) : les espaces où les chômeurs sont les plus représentés sont également ceux où les chômeurs de longue durée sont relativement les plus nombreux. La part du chômage de longue durée est néanmoins bien plus élevée dans la première zone de surreprésentation, située au niveau du quartier prioritaire « Arras Ouest » où la proportion dépasse 60 %.

### 14 Chômage et chômage de longue durée en 2010

Territoire	Part des chômeurs dans la population active	Part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs
	%	%
Ensemble des quartiers prioritaires	31,6	53,6
Arras Ouest	34,5	58,5
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	38,2	48,4
Saint-Michel Goudemand Arras	[19,0 - 25,0]	[48,4 - 53,6]
Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt	[19,0 - 25,0]	< 47,2
Quatre As Achicourt	[19,0 - 25,0]	[47,2 - 48,4]
Ensemble des anciens quartiers prioritaires	[25,0 - 31,6]	[53,6 - 58,5]
Zus Arras Ouest	36,5	61,8
Zus Nouvelles résidences	23,7	46,8
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	14,5	< 47,2
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	< 13,5	> 58,5
Ensemble des zones de surreprésentation de chômeurs	32,9	56,1
Zone n° 1	33,0	59,2
Zone n° 2	32,5	47,7
Ensemble des zones de surreprésentation de chômeurs de longue durée	34,7	57,5
Zone n° 1	34,7	60,9
Zone n° 2	34,8	46,8
Achicourt	13,1	49,8
Arras	18,4	48,6
Beaurains	10,0	43,3
Saint-Laurent-Blangy	13,9	45,2
Saint-Nicolas	18,1	55,2
Communauté urbaine d'Arras	13,5	47,2
Unité urbaine d'Arras	14,7	47,6

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

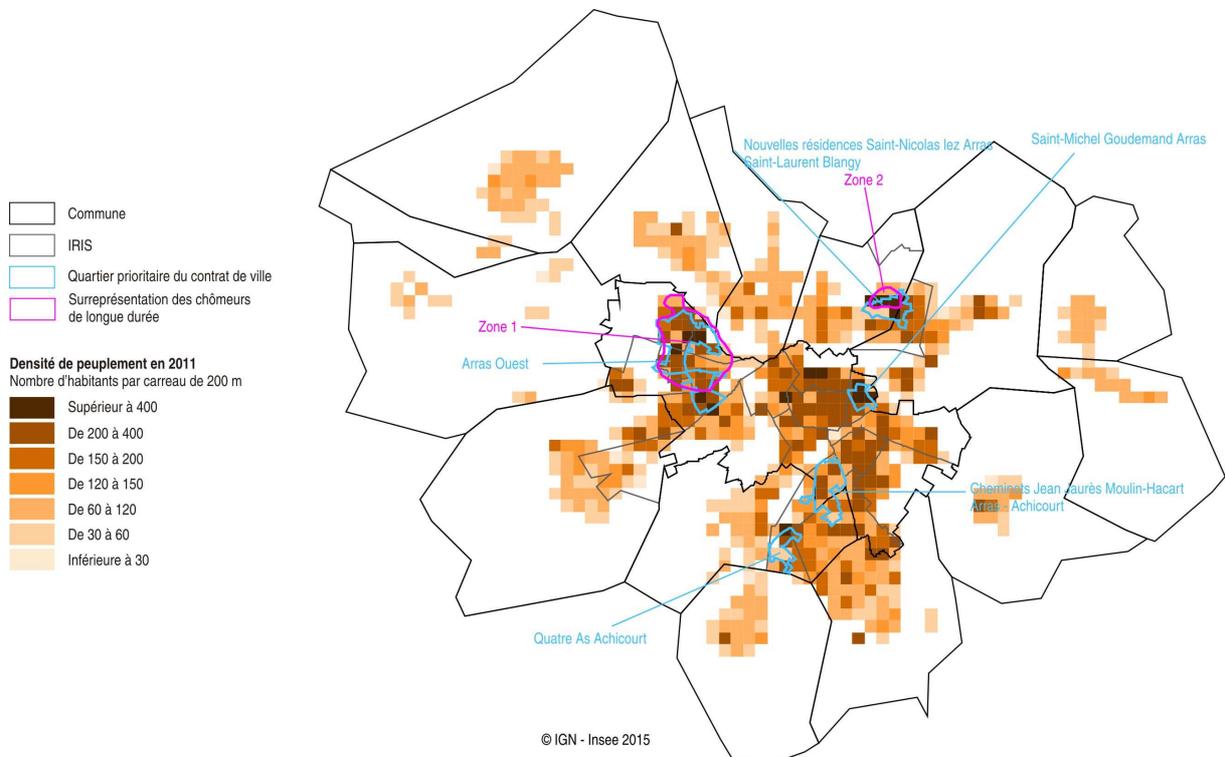
## 15 Zones de surreprésentation des chômeurs



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## 16 Zones de surreprésentation des chômeurs de longue durée



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## Une personne sur quatre vit dans une famille monoparentale...

La proportion de personnes vivant en familles monoparentales est deux fois plus élevée au sein des quartiers prioritaires que pour l'ensemble de la communauté urbaine : 24 % contre 12 % en 2010 (figure 17). De la même manière, la part de personnes seules est également un peu plus importante. À l'inverse, la part des personnes vivant en couple est plus faible, en particulier pour les couples sans enfant. Dans les anciens quartiers prioritaires, la répartition de la population par mode de cohabitation est intermédiaire entre celle observée pour les quartiers prioritaires du contrat de ville et celle observée pour l'ensemble de la communauté urbaine. En particulier, la part associée aux familles monoparentales y est inférieure à 20 %.

Parmi les nouveaux quartiers prioritaires, la part de familles monoparentales est la plus élevée dans le quartier « Quatre As Achicourt ». Elle apparaît également importante dans les quartiers « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy » et « Arras Ouest ». Elle est en revanche plus faible dans les quartiers « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt » et surtout « Saint-Michel Goudemand Arras », seul quartier où cette proportion est inférieure à 20 %. Pour les autres modes de cohabitation, ces deux derniers quartiers se distinguent par une proportion plus importante d'habitants vivant en couple : ainsi, la part de personnes vivant en couple avec enfant(s) atteint près de 50 % dans le quartier « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt ».

## ... et une proportion encore plus élevée dans les quartiers « Arras Ouest » et « Nouvelles résidences »

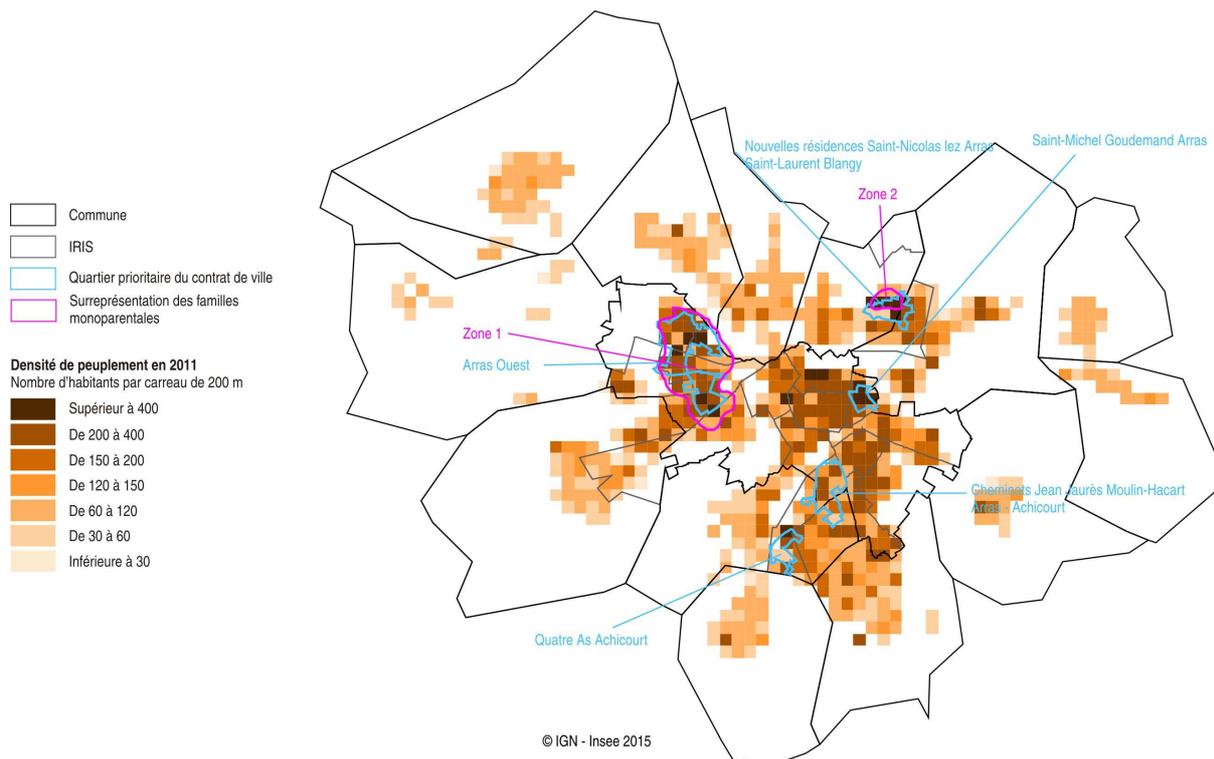
Les familles monoparentales étant souvent les plus vulnérables, des zones de surreprésentation ont été identifiées pour ce mode de cohabitation (figure 18). Deux zones de surreprésentation sont ainsi mises en évidence : la première au niveau du quartier prioritaire « Arras Ouest » et le second sur le territoire du quartier prioritaire Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy ». Pour ces deux espaces, la part des familles monoparentales dépasse 23 %. Ainsi, même si l'optique est différente des approches précédentes par le marché du travail, on retrouve une configuration similaire : ces deux quartiers prioritaires semblent cumuler de multiples facteurs de fragilité potentielle, au-delà de la seule faiblesse des revenus.

17 Modes de cohabitation en 2010

Territoire	Population	Familles monoparentales	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant (s)
	Nombre	%	%	%	%
Ensemble des quartiers prioritaires	13 090	24,3	19,7	13,8	42,2
Arras Ouest	6 863	25,4	20,4	11,4	42,8
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	2 253	26,4	20,4	14,1	39,1
Saint-Michel Goudemand Arras	1 463	[11,9 - 18,0]	> 20,4	[19,5 - 24,8]	< 39,1
Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt	1 509	[18,0 - 24,3]	< 16,2	[13,8 - 19,5]	> 47,1
Quatre As Achicourt	1 002	> 26,4	> 20,4	[11,4 - 13,8]	< 39,1
Ensemble des anciens quartiers prioritaires	15 852	[18,0 - 24,3]	< 16,2	[19,5 - 24,8]	[42,8 - 47,1]
Zus Arras Ouest	6 503	25,1	18,7	11,7	44,5
Zus Nouvelles résidences	4 964	16,8	15,1	22,7	45,5
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	3 137	16,3	13,9	29,2	40,7
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	1 248	< 11,9	< 16,2	> 24,8	[42,8 - 47,1]
Ensemble des zones de surreprésentation de familles monoparentales	12 867	23,7	18,6	13,6	44,1
Zone n° 1	10 916	23,5	18,7	13,5	44,3
Zone n° 2	1 951	24,8	18,0	14,3	42,9
Achicourt	7 717	13,2	12,6	25,3	48,8
Arras	41 607	15,8	24,7	22,2	37,4
Beaurains	5 080	9,0	10,8	26,7	53,4
Saint-Laurent-Blangy	6 069	13,7	15,0	24,9	46,4
Saint-Nicolas	4 860	13,5	14,8	23,7	48,0
Communauté urbaine d'Arras	101 964	11,9	16,2	24,8	47,1
Unité urbaine d'Arras	86 491	12,9	17,8	24,7	44,6

Note de lecture : la répartition par mode de cohabitation est calculée sur un sous-champ de la population totale, composé des personnes seules, familles monoparentales et couples.

Source : Insee, Recensement de la population 2010.



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

### Des locataires en logement social largement surreprésentés

Une autre manière d'appréhender les facteurs de vulnérabilité affectant les individus est de considérer la part de locataires vivant en logement social. La proportion de locataires est bien plus élevée dans les quartiers prioritaires du contrat de ville que dans l'ensemble de la communauté urbaine : 90 % contre 42 % en 2010 (figure 19). Ce résultat est logique dans la mesure où l'accession à la propriété se réalise plus souvent dans les couronnes périurbaines. Ainsi, la part de locataires est de 64 % dans la commune d'Arras, soit une proportion nettement plus importante que pour l'ensemble de la communauté urbaine. En outre, la part de locataire est également plus faible au sein des anciens quartiers prioritaires, atteignant près de 60 %.

À l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires, celui de « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt » se distingue : la proportion de locataires y est inférieure à 75 % alors qu'elle est systématiquement supérieure à 90 % pour les quatre autres quartiers.

La part des locataires vivant en logement social est très supérieure dans les nouveaux quartiers prioritaires dans la mesure où les grands ensembles de logements sociaux sont surtout localisés dans les cœurs urbains des agglomérations. En effet, 91 % des locataires résident dans un logement social dans les quartiers prioritaires contre 52 % à l'échelle de la communauté urbaine. Cette proportion apparaît un peu plus faible dans les anciens quartiers prioritaires. Le quartier « Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras – Achicourt » se singularise puisque la part de locataires en logement social y est proche de 75 % alors qu'elle est supérieure à 85 % pour les quatre autres. En particulier, elle est supérieure à 95 % pour les quartiers « Arras Ouest » et « Quatre As Achicourt ».

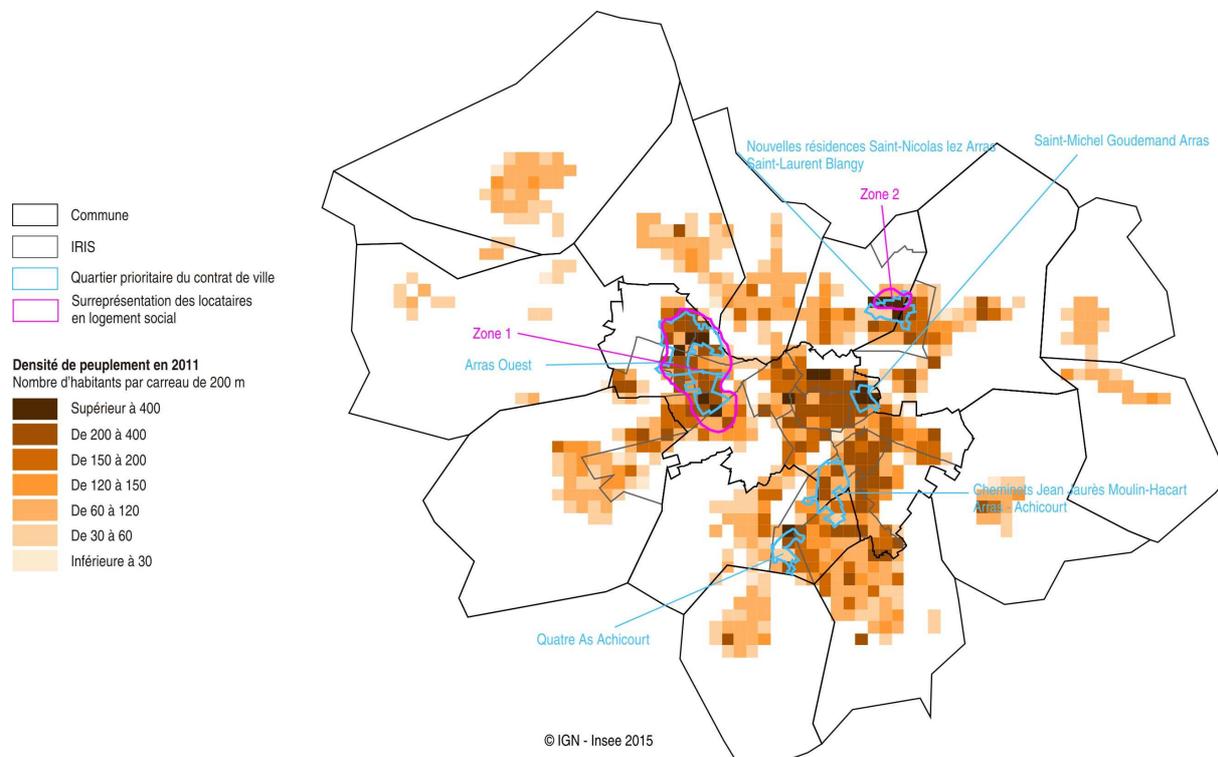
Les deux zones de surreprésentation de locataires en logement social (figure 20) sont localisées au niveau des deux quartiers « Arras Ouest » et « Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras – Saint-Laurent Blangy ». La proportion de locataires vivant en logement social y est proche de 90 %.

## 19 Locataires et locataires en logement social en 2010

Territoire	Population	Part de locataires	Part de locataires en logement social parmi les locataires
	Nombre	%	%
<b>Ensemble des quartiers prioritaires</b>	13 090	90,2	91,1
Arras Ouest	6 863	90,1	92,1
Nouvelles résidences Saint-Nicolas lez Arras - Saint-Laurent Blangy	2 253	97,9	97,3
Saint-Michel Goudemand Arras	1 463	[90,1 - 97,9]	[82,2 - 91,1]
Cheminots Jean Jaurès Moulin-Hacart Arras - Achicourt	1 509	[72,4 - 82,4]	[72,2 - 82,2]
Quatre As Achicourt	1 002	[90,1 - 97,9]	[92,1 - 97,3]
<b>Ensemble des anciens quartiers prioritaires</b>	15 852	[52,4 - 62,4]	[82,2 - 91,1]
Zus Arras Ouest	6 503	79,7	91,7
Zus Nouvelles résidences	4 964	54,9	87,3
Cucs non Zus Les Quatre As Achicourt	3 137	44,2	76,8
Cucs non Zus Les Quatre As Beaurains (territoire de veille)	1 248	< 42,4	[62,2 - 72,2]
<b>Ensemble des zones de surreprésentation de locataires</b>	15 815	85,0	77,8
Zone n° 1	9 441	85,1	90,0
Zone n° 2	6 374	84,8	59,7
<b>Ensemble des zones de surreprésentation de locataires en logement social</b>	12 414	82,2	90,1
Zone n° 1	10 618	81,7	89,4
Zone n° 2	1 796	85,3	94,3
<b>Achicourt</b>	7 717	38,7	66,4
<b>Arras</b>	41 607	64,1	53,7
<b>Beaurains</b>	5 080	36,5	57,1
<b>Saint-Laurent-Blangy</b>	6 069	44,3	63,7
<b>Saint-Nicolas</b>	4 860	50,8	75,7
<b>Communauté urbaine d'Arras</b>	101 964	42,4	52,2
<b>Unité urbaine d'Arras</b>	86 491	47,8	54,0

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

## 20 Zones de surreprésentation des locataires en logement social



Note : les zones non carroyées correspondent aux zones non peuplées ou très faiblement peuplées (carreaux de moins de 11 ménages)

Source : Insee, Recensement de la population 2010.